



COMITÉ SYNDICAL

Séance du 24 janvier 2006

PROCÈS-VERBAL

Séance du 24 janvier 2006

Par lettre en date du 19 janvier 2006, le Comité Syndical a été convoqué en séance ordinaire pour le 24 janvier 2006 par Monsieur Michel BLONDEAU, Président du Syndicat Mixte d'élaboration et de suivi du SCoT du Pays Castelroussin – Val de l'Indre, et ce en la Mairie de Châteauroux, siège de la Communauté d'Agglomération Castelroussine, afin de délibérer sur les questions suivantes :

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Désignation des secrétaires de séance.
- 2 – Approbation du procès-verbal du 05/10/2005.
- 3 – Approbation du procès-verbal du 12/12/2005.
- 4 – Budget primitif 2006.
- 5 – Questions diverses.

* * *

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10, L. 2121-12, L. 2121-13 et L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Comité Syndical.

L'an deux mille six, le 24 janvier, à 18 heures, le Comité Syndical pour l'élaboration et le suivi du Schéma de COhérence Territoriale, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel BLONDEAU.

* * *

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Astrid GAIGNAULT, Annick FOURRÉ, Monique DEVELLE

Messieurs Didier BARACHET, Michel BLONDEAU, Jacques BREUILLAUD, Philippe DIXNEUF, Paul FOULATIER, Michel GEORJON, Jean-Pierre MARCILLAC, Pierre MARSALEIX, Serge MARTINIÈRE, Alain LAVAUD, Gilles LEJARD, Jean PRODAULT, Georges RAMBERT, Guy ROGAUME, Michel ROUSSEAU, Gérard SALMON, William STÉVANIN et Daniel VAUZELLE.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Madame Anne-Marie DELLOYE-THOUMYRE, Monsieur Francis MORY, Monsieur Dominique PERROT, Monsieur Jean PETITPRÊTRE et Monsieur François PHILIZOT Préfet.

1 – DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

M. BLONDEAU :

Les deux plus jeunes secrétaires, ce soir, sont Madame Annick FOURRÉ et Monsieur Michel GEORJON.

J'ai un certain nombre de pouvoirs :

Mme Aurélie OLLIVIER pour M. William STÉVANIN,

Mme Marie-Christine LOCCIOLA pour Mme Astrid GAIGNAULT,

Mme Chantal BARREAU pour M. Gérard SALMON,

M. Bernard JANVIER pour M. Michel BLONDEAU,

M. Jean-Paul THIBAUT pour M. Alain LAVAUD,

M. Jean-François MAYET pour M. Georges RAMBERT,

M. Daniel LEPAGE pour M. Philippe DIXNEUF,

M. Anthony FELDER pour M. Michel GEORJON,

M. Michel RIAN pour M. Jean PRODAULT,

M. Henri CHARLEMAGNE pour Serge MARTINIÈRE.

Merci pour votre présence mesdames et messieurs. Pour ceux qui n'étaient pas là, la dernière fois, nous n'avions pas le quorum. Nous n'avons pas pu délibérer mais nous avons tout de même un peu travaillé. Vous avez reçu deux documents que nous allons rapidement commenter. Le document qui fait l'état des différentes étapes du S.Co.T compte tenu de la réglementation de façon que le déroulement soit bien clair dans l'esprit de tout le monde.

Vous voyez que : première étape, le diagnostic territorial est fait. Deuxième étape, l'État Initial de l'Environnement est en cours. Troisième étape, le PADD (Document d'Orientations Générales) est en cours puisque la dernière fois, vous nous avez donné mandat pour l'établissement de cette étude et le lancement de l'appel d'offres. Et enfin, le document final qui sera l'étude sur l'évaluation des orientations du schéma sur l'environnement, et qui précisera si le schéma que nous aurons arrêté est

conforme aux règles environnementales. Cela sera la dernière « bénédiction » que nous aurons à obtenir. A partir de là, il y aura un rapport de présentation qui sera élaboré par les services et un appel à avis pour les personnes associées. Un débat public, une enquête publique auront lieu et enfin tout sera transmis au contrôle de légalité. Voilà pour que cela soit bien clair, les différentes étapes que nous avons à assurer.

Evidemment ces étapes se traduisent en coûts. Vous avez un autre tableau qui vous fait l'état financier du coût de toutes ces études et vous avez également le résumé « Etudes 2005 – coûts et budget ». Vous avez deux tableaux.

Sur les études, si nous remontons à 2003, nous avions en recettes 16 750 euros. En 2004, nous avons dépensé une partie du diagnostic pour 49 480 euros et l'autre partie du diagnostic en 2005 pour 19 220 euros.

Puis, nous avons eu l'étude de Monsieur DUBUS, pour le lancement du PADD pour 11 000 euros et de 33 000 euros pour le lancement d'une deuxième étude qui est en cours actuellement.

Nous avons engagé avec la société BURGEAP l'étude sur l'environnement pour 17 940 euros.

Ceci nous fait une dépense aujourd'hui de 130 640 euros.

Il nous reste à financer la réalisation du PADD (Documentation d'Orientations Générales) et nous prévoyons pour cela 91 530 euros. Si tout va bien, nous terminerons par l'évaluation environnementale du projet dont nous ne pouvons pas imaginer le coût aujourd'hui.

Mais comme nous en sommes à un total de 222 170 euros, nous pouvons penser que nous serons très en deçà du coût moyen d'un S.Co.T suite aux informations prises par Madame DESCHÉ-LOUIT auprès du Ministère sur le coût d'un S.Co.T.

Normalement, le coût moyen d'un S.Co.T par habitant est de 5 euros suivant les sources du Ministère de l'Équipement. Cela veut dire que si nous appliquions ce tarif de 5 euros par habitant, notre S.Co.T nous reviendrait à 463 500 euros HT ou 554 800 euros TTC. Nous en sommes aujourd'hui à 222 170 euros et il nous reste une petite étude moins importante à réaliser. Cela veut dire que nous serons très en deçà des 5 euros par habitant.

Voilà, j'essaie de vous rendre optimiste par rapport à ces dépenses qui nous semblent un peu pharaoniques par rapport aux enjeux parce qu'à force de dépenser de l'argent sur nos budgets pour les audits, les études, cela fini par paraître un peu lourd.

Mais ce sont des passages obligés et jusqu'à maintenant nous sommes un peu plus économes que les autres. Il y avait eu un débat la dernière fois, sur des reports et des non-reports, donc les choses devaient être clarifiées et écrites. Nous pourrions toujours nous y référer quand il y aura des questions à poser.

Y-a t-il des questions à poser sur ces documents ? C'est clair ?

Bien, nous allons passer à l'ordre du jour proprement dit.

Vous savez que nous avons eu un incident diplomatique sur le dernier procès verbal, c'est pourquoi nous avons aujourd'hui, deux procès verbaux à approuver.

2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 OCTOBRE 2005

M. BLONDEAU :

Nous avons le procès verbal du 5 octobre 2005.

Avez-vous des observations ?

Je vous remercie. Le procès-verbal du 5 octobre 2005 est approuvé.

3 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2005

M. BLONDEAU :

Y a t-il des observations ?

Pas d'observation.

Je vous remercie. Le procès-verbal du 12 décembre 2005 est approuvé.

4 – BUDGET PRIMITIF 2006.

M. BLONDEAU :

Nous allons maintenant prendre le budget primitif 2006. Je vous propose de reprendre le tableau qui se trouve en dernière page du rapport.

Le budget d'investissement s'équilibre à 68 000 euros.

Avec 68 000 euros de frais d'études, élaboration de documents d'urbanisme et les recettes sont de 63 400 euros d'autofinancement, c'est-à-dire du virement de l'excédent de la section de fonctionnement.

- 2 640 euros : matériel de transport, ce sont les remboursements des assurances.
- 580 euros : matériel de bureau et informatique.
- 1 380 euros : mobilier.

Soit : 68 000 euros de recettes.

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 236 000 euros qui se décomposent comme suit :

En dépenses :

- Charges à caractère général : 29 300 euros (différentes fournitures, carburant, entretien voiture, équipements, locations mobilières, matériel roulant, assurances, documentations techniques, frais de séminaires, les indemnités au comptable, les annonces et insertions diverses, déplacements et réceptions, frais de télécommunications, reprographie de documents, etc...)
- Charges en personnels : rémunération du personnel et indemnités de frais et missions des élus.
- Un prélèvement dotation des amortissements de 4 600 euros.
- Un autofinancement de 63 400 euros.

Ce qui fait bien un total de 168 000 euros pour les dépenses réelles et 68 000 euros pour les dépenses d'ordre soit : 236 000 euros en dépenses.

L'équilibre par les recettes :

- Dotation générale de centralisation : 15 000 euros (Dotation d'Etat).
- Participation des communes : 17 680 euros.
- Participation de la Communauté des communes du Val de l'Indre : 17 680 euros.
- Participation de la Communauté d'agglomération : 185 640 euros.

Soit un total de recettes de 236 000 euros.

Est-ce que cela appelle de votre part des questions ? C'est simple. C'est un petit budget. Désirez-vous revenir sur certains points ?

La dotation générale de décentralisation c'est-à-dire la DGD est aléatoire. Nous espérions beaucoup plus sur le budget 2005 et nous n'avons pas obtenu ce que nous attendions. La dotation de l'Etat était normalement de 1 euro par habitant.

Pas de question ? Nous mettons aux voix. Des contres ? Des abstentions ? Donc ce budget est voté à l'unanimité. Je vous remercie.

5 – QUESTIONS DIVERSES

M. BLONDEAU :

Nous avons eu les documents qui auraient pu passer en questions diverses mais nous les avons vus en introduction. A la suite de cette réunion, le Bureau va se réunir, les membres du Bureau vont rester en place et nous allons acter et valider le programme des réunions des comités techniques et des comités d'élus. Vous recevrez les thèmes qui vont être discutés, je vais tout de même vous les donner :

- La mobilité et le maillage territorial
- L'articulation des fonctions urbaines
- La déclinaison territoriale d'une stratégie économique
- La valorisation des patrimoines.

A l'intérieur de chaque thème, le document qui va être validé ou modifié tout à l'heure par le Bureau, les questions suivantes se posent :

En ce qui concerne la stratégie économique :

- Quels sont les éléments structurants majeurs qui doivent orienter une stratégie de développement de zone d'activités sur le moyen et le long terme ? Les services techniques vont travailler, nous faire des propositions et nous devons ensuite en débattre.
- Quels sont les potentiels et les besoins spécifiques en matière d'économie de proximité ?

- Quelle approche d'ensemble sur le quart Nord-Est de l'agglomération (espace accueillant l'essentiel des activités industrielles et qui donne lieu à des interrogations de fond) ?

Après la valorisation des patrimoines,

- La valorisation des vallées : parmi les pistes de travail identifiées, quelles sont celles qui doivent être actées comme facteurs déterminants de stratégie d'aménagement ?
- Quels sont les sites et/ou des entités naturelles qui semblent le plus soumis à des conflits et sur lesquels il conviendrait d'affirmer des partis d'aménagement volontaristes ?
- Comment promouvoir les démarches contribuant à la valorisation des patrimoines urbains ?

Voilà pour ces deux thèmes. Un autre thème, qui est l'articulation des fonctions urbaines,

- D'une manière générale, comment peut-on répartir l'offre de logements pour satisfaire tous les besoins résidentiels et pour que cette répartition contribue à une structuration des fonctions urbaines et de services ?
- Faut-il affirmer une politique volontariste visant à renforcer certains pôles de services en première et deuxième couronnes de l'agglomération ? Si oui, lesquels et sur quelles fonctions ?
- Quelles sont les conditions et les mesures d'accompagnement pour le développement d'une offre « métropolitaine » performante ?

Le quatrième thème est la mobilité et le maillage territorial avec les questions suivantes :

- Le PADD doit-il être une occasion de proposer, sur le moyen et long terme, une offre de transport en commun susceptible de constituer une réelle alternative à l'automobile ?
- Dans l'affirmative, sur quel « maillage » principal organiser cette offre pour la rendre performante et viable ?
- Comment hiérarchiser les fonctions d'ancrage au réseau national et européen ?
- Quelle approche globale pour limiter les conflits d'usage sur les réseaux d'infrastructures ?

Ce sont des questions à la fois larges et ciblées sur lesquelles nous aurons à prendre des options politiques très claires.

La démarche est de laisser travailler dans un premier temps les techniciens qui nous communiqueront à temps, un document de façon à ce que nous puissions en débattre et faire les études nécessaires dans nos conseils municipaux et enfin arriver en conseil d'élus pour avaliser, proposer ou donner les orientations que nous souhaitons sur chacun des thèmes à notre Schéma de COhérence Territoriale.

Evidemment, tout cela n'est pas forcément concret, mais cela vous « parlera » quand les techniciens arriveront avec des propositions et des cartes. Par exemple, pour les réseaux de transport : que fait-on pour les aménagements routiers ? Cela, c'est très concret, à 10 ans, à 15 ans ou à 20 ans. Quels sont les aménagements routiers qui semblent nécessaire à privilégier ? Etant entendu que nous serons les conseillers mais non les payeurs !

Ce sont le Conseil Général, l'Etat, le Conseil Régional et les Collectivités qui auront à faire les investissements. Nous prévoyons au S.Co.T ce qui nous semblera bien. Mais par exemple, supposons que la route nationale 151 entre Châteauroux et Poitiers devienne départementale, supposons que nous prescrivions la mise à quatre voies de la 151 entre Châteauroux et Saint-Gaultier, cela ne signifie pas que derrière, le Conseil Général approuve. Ils peuvent nous dire : « attention, vous avez prévu une quatre voies au S.Co.T mais c'est le Conseil Général qui paye et ce n'est pas notre priorité, nous préférons faire autre chose à la place ! ».

M. VAUZELLE :

Vous nous avez dit tout à l'heure, que vous alliez étudier le rapport de Monsieur Dubus. Lorsque vous l'aurez étudié, recevrons-nous ce rapport ?

M. BLONDEAU :

Oui, j'ai signé la lettre d'envoi tout à l'heure. Cela part demain. Avant de l'envoyer, il faut tout de même que le Bureau nous dise s'il est d'accord sur le fond, sur cette présentation là.

Pas d'autre question diverse ?

Je remercie toutes les personnes qui ne sont pas du Bureau puisque les autres restent et je vous dis à la prochaine fois.

* * *

La séance est levée à 18H30 heures

* * *

Et, ont signé le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2006, comportant les délibérations de 1 à 5, les membres suivants :

Les Secrétaires de Séance,

Mme Annick FOURRÉ

M. Michel GEORJON

PRÉSIDENT :

M. Michel BLONDEAU

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Georges RAMBERT

M. William STÉVANIN

LES MEMBRES DÉLÉGUÉS :

Mme Astrid GAINAULT

Mme Monique DEVELLE

M. Jacques BREUILLAUD

M. Philippe DIXNEUF

M. Paul FOULATIER

M. Jean-Pierre MARCILLAC

M. Serge MARTINIÈRE

M. Alain LAVAUD

M. Gilles LEJARD

M. Jean PRODAULT

M. Guy ROGAUME

M. Michel ROUSSEAU

M. Gérard SALMON

M. Daniel VAUZELLE